



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02768

Numéro SIREN : 423 250 257

Nom ou dénomination : DTZ ASSET MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2013 sous le numéro de dépôt 35928

DTZ ASSET MANAGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de
EUR 122.944

Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville, 114
avenue Charles de Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine
423 250 257, RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le 22 octobre,

la société DTZ France, société anonyme au
capital de EUR 504.000 ayant son siège
social au 8 rue de l'Hôtel de Ville et 114
avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-
sur-Seine, identifiée sous le numéro 399 735
331, RCS Nanterre représentée par Monsieur
Antoine Derville, dûment habilité à l'effet des
présentes,

agissant en tant qu'associé unique de la société
DTZ Asset Management, société par actions
simplifiée au capital de EUR 122.944 ayant
son siège social au 8 rue de l'Hôtel de Ville et
114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly
sur Seine, identifiée sous le numéro 423 250
257, RCS Nanterre (la "**Société**"), a pris les
décisions suivantes.

L'associé unique doit se prononcer sur
l'ordre du jour suivant :

- Examen du mandat de la société
Velasquez Gestion de ses fonctions
de directeur général et proposition de
sa poursuite ou non.
- Pouvoirs en vue des formalités.

DTZ ASSET MANAGEMENT

A *société par actions simplifiée* with a share
capital of EUR 122,944

Registered office : 8 rue de l'Hôtel de Ville
and 114 avenue Charles de Gaulle, 92200
Neuilly-sur-Seine
Registration number: 423 250 257, RCS
Nanterre

MINUTES OF THE SOLE SHAREHOLDER'S DECISIONS OF 22 OCTOBRE 2013

In the year two thousand and thirteen, on 22
October,

DTZ France, a *société anonyme* with a share
capital of EUR 504,000 having its registered
office at 8 rue de l'Hôtel de Ville and 114
avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-
sur-Seine, registered under the number 399
735 331, RCS Nanterre duly represented by
Antoine Derville,

acting as sole shareholder of the company
DTZ Asset Management, a *société par
actions simplifiée* with a share capital of EUR
122,944 having its registered office at 8 rue de
l'Hôtel de Ville and 114 avenue Charles de
Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, registered
under the number 423 250 257, RCS Nanterre
(the "**Company**"), took the following
decisions.

The sole shareholder shall consider the
following agenda:

- Examining the office of Velasquez
Gestion as managing director and
decision whether or not it should be
continued.
- Powers for the legal formalities.

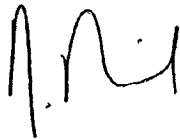
PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise de la recommandation du Comité de direction en date du 18 octobre 2013 et des explications formulées par Velasquez Gestion, représentée par Monsieur Patrice Genre, lors de l'entretien ayant eu lieu le 21 octobre 2013, en présence de Monsieur John Forrester, Président de la Société, décide de mettre fin au mandat de Velasquez Gestion en qualité de directeur général. Il décide aussi de dispenser Velasquez Gestion de l'exécution de son préavis.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique

L'ASSOCIE UNIQUE**DTZ France****Représentée par Antoine Derville****FIRST DECISION**

The sole shareholder after examining the recommendation of the board committee of 18 October 2013 and the explications given by Velasquez Gestion, represented by Mr Patrice Genre, during the talks of 21 October 2013, in presence of Mr. John Forrester, President of the company, decided to terminate the office of Velasquez Gestion as managing director of the Company. The sole shareholder also decides that Mr. Genre is exempted from completing his notice period.

SECOND DECISION

The sole shareholder granted all powers to carry out all the necessary legal formalities to the bearer of a copy or an extract of the present minutes.

Given the above, these minutes were drawn up and signed by the sole shareholder.

SOLE SHAREHOLDER**DTZ France****Represented par Antoine Derville**